

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00117
Numéro SIREN : 529 626 459
Nom ou dénomination : CABINET THIERRY LE CADRE

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 8946



Thierry Le Cadre

DÉPÔT DU
ACTIF
01 AOUT 2018

SAS Cabinet Thierry Le Cadre
Comptes annuels au 31/12/2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
 DE RENNES

1 Bilan

Actif Montants en €	31.12.2017	31.12.2016	Passif Montants en €	31.12.2017	31.12.2016
Actif immobilisé			Capitaux propres	48 938	35 171
Immobilisations incorporelles			Capital	10 000	10 000
Immobilisations corporelles			Réserve légale	1 000	1 000
Immobilisations financières			Autres réserves sociales	-25 829	-39 889
			Résultat de l'exercice	63 767	64 060
			Autres fonds propres		
			Provisions		
Actif circulant	70 089	38 798	Dettes	21 151	3 627
Stocks et en-cours			Emprunts et dettes financières	21 151	
Clients			Fournisseurs		833
Autres créances et comptes de régularisation	1 146	164	Autres dettes et comptes de régularisation		2 794
Disponibilités	68 943	38 634			
Total de l'actif	70 089	38 798	Total du passif	70 089	38 798

Pour copie certifiée conforme



2 Compte de résultat

Montants en €	31.12.2017	31.12.2016
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	147 545	136 876
Autres produits d'exploitation		160
	147 545	137 036
Charges d'exploitation		
Achats et variation de stock	41 878	37 816
Services extérieurs	22 764	12 955
Impôts, taxes et versements assimilés	667	661
Charges de personnel		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges d'exploitation		
	65 309	51 432
Résultat d'exploitation	82 236	85 604
Produits sur opérations en commun		
Charges sur opérations en commun		
Produits financiers		
Charges financières	19	
Résultat financier	-19	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	82 217	85 604
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	18 450	21 544
RESULTAT NET	63 767	64 060

Pour copie certifiée conforme




3 Annexe abrégé aux comptes annuels

3.1 Fait majeur de l'exercice

La SAS, créée le 10 janvier 2011 et dont l'objet est l'activité exclusive de commissaire aux comptes, a commencé son activité l'exercice 2012. L'année 2017 est ainsi le sixième exercice d'activité de la société.

3.2 Référentiel comptable

Les comptes annuels de la SAS Cabinet Thierry Le Cadre sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, et selon les dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

La présentation de l'annexe des comptes annuels est faite selon le modèle abrégé conformément au règlement 2011-02 de l'Autorité des Normes Comptables.

3.3 Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Montants en €	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances clients			
Impôts sur les bénéfices	1 138	1 138	
Taxe sur la valeur ajoutée	8	8	
Total Créances	1 146	1 146	
Emprunts auprès des établissements de crédit	21 151	4 211	16 940
Fournisseurs			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Total Dettes	21 151	4 211	16 940

3.4 Capital

Actions	Montant	Valeur nominale
Titres début d'exercice	10 000	1 €
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	10 000	1 €

Une copie certifiée conforme
[Signature]



Thierry Le Cadre

Expert Comptable Indépendant

Inscrit au tableau de l'Ordre de Bretagne

Cabinet Thierry Le Cadre

Société de commissariat aux comptes

6 place de Bretagne

35000 RENNES

Comptes annuels

Au 31 décembre 2017

Pour copie certifiée conforme
Thierry Le Cadre

Cabinet d'Expertise Comptable

6 place de Bretagne

35000 Rennes

Tél : 06 76 20 40 77

Fax : 02 99 65 75 67

lecadre.thierry@wanadoo.fr



Sommaire

1	Bilan	1
2	Compte de résultat	2
3	Annexe abrégé aux comptes annuels	3
3.1	Fait majeur de l'exercice	3
3.2	Référentiel comptable	3
3.3	Etat des échéances des créances et dettes	3
3.4	Capital	3

Tous les montants sont exprimés en euros

Pour copie certifiée conforme
J. Le Cadre

CABINET THIERRY LE CADRE

Société par actions simplifiée

au capital de 10.000 euros

Siège social : 6 place de Bretagne

35000 RENNES

529 626 459 RENNES

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Du 8 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, et le huit avril, au siège social.

Monsieur Thierry LE CADRE, demeurant à Rennes (35000), 6 place de Bretagne,

Associé unique de la Société CABINET THIERRY LE CADRE.

1 – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur Thierry LE CADRE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

2 – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 63 766,53 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Pour copie certifiée conforme


DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 63.766,53 euros de la manière suivante, étant souligné qu'il y a lieu d'apurer le poste de réserves ordinaires qui figure au bilan pour - 25.829 € en raison de la distribution de l'acompte sur dividende décidé en fin d'année 2017 :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 63.766,53 €

Affectation :

- Aux autres réserves : 25.766,53 €

- Dividendes : 38.000,00 €

TOTAUX : 63.766,53 € 63.766,53 €

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 3,8 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente décision.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des précédents exercices ont été les suivants :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI Dividendes	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI Autres revenus
31/12/2016	64.000 €	
31/12/2015	60.000 €	
31/12/2014	51.000 €	
31/12/2013	55.000 €	-
31/12/2012	10.000 €	-
31/12/2011	-	-

NB : Un acompte sur dividende a été décidé en novembre 2017, d'un montant de 26.000 €

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues entre la Société et l'associé unique Président.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

Pour copie certifiée conforme
